

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
Art. 22. Pain. . . . .	1,807,880 85	»	
Art. 23. Fourrages en nature. . . . .	3,017,000 »	683,000 »	
Art. 24. Casernement des hommes. . . . .	632,300 »	»	
Art. 25. Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . . .	100,000 »	»	
Art. 26. Frais de route et de séjour des officiers.	93,000 »	»	
Art. 27. Transports généraux. . . . .	75,000 »	»	
Art. 28. Chauffage et éclairage des corps de garde.	70,000 »	»	
Art. 29. Remonte. . . . .	558,340 »	»	
			7,038,720 85
<b>CHAPITRE IX.</b>			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
Art. 30. Traitements divers et honoraires. . . . .	133,652 07	1,022 »	
Art. 31. Frais de représentation. . . . .	50,000 »	»	
			166,654 07
<b>CHAPITRE X.</b>			
PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 32. Pensions et secours. . . . .	89,000 »	8,183 18	97,183 18
<b>CHAPITRE XI.</b>			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 33. Dépenses imprévues non libellées au budget. . . . .	16,359 10	»	16,359 10
<b>CHAPITRE XII.</b>			
GENDARMERIE.			
Art. 34. Traitement et solde de la gendarmerie.	1,862,461 20	132,538 80	1,995,000 »
Total du budget du ministère de la guerre. . fr.	32,054,422 32	899,377 68	32,954,000 »

62. — 4 MARS 1858. — *Loi qui ratifie l'acquisition faite, au nom de l'État, de biens enclavés dans la forêt de Soignes* (1). (Monit. du 10 mars 1858.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. L'acquisition faite au nom de l'État, suivant procès-verbal d'adjudication publique, clôturé le 6 octobre 1856, de 12 hectares 22 ares

98 centiares de biens enclavés dans la forêt de Soignes, est ratifiée.

Art. 2. Un crédit de trente-six mille deux cent quatre-vingt-sept francs onze centimes, nécessaire pour le paiement du prix d'acquisition et des frais, est alloué au département des finances ; il formera l'art. 40, chapitre VIII, du budget de ce département de l'exercice 1857.

Art. 3. Cette dépense sera couverte au moyen

(1) Présentation à la chambre des représentants le 25 mars 1857. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1205). — Rapport le 15 mai (p. 1686). — Présentation nouvelle, exposé des motifs et texte, le 24 dé-

cembre 1857 (p. 151). — Rapport le 20 janvier 1858 (p. 145). — Discussion et vote le 20 janvier.

Rapport au sénat le 25 février 1858. — Discussion le 26 février et adoption le 2 mars.

des ressources ordinaires de l'exercice.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,  
M. FRÈRE-ORBAN.

63. — 4 MARS 1858. — *Arrêté royal par lequel il est fait remise aux personnes condamnées une première fois à des peines d'amende et d'emprisonnement, prononcées en vertu des lois et ordonnances sur la chasse et sur la pêche.* (Monit. du 5 mars 1858.)

64. — 4 MARS 1858. — *Arrêtés ministériels qui accordent :*

Au sieur T.-P.-E. Carré, représenté par le sieur H. Biebuyck, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 6 février 1858, pour des perfectionnements dans la cémentation du fer, brevetés en sa faveur en France, pour quinze ans, le 6 octobre 1857 ;

Au sieur C. Rostaing, représenté par le sieur O. Daillencourt, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 6 février 1858, pour un moteur hydraulique, breveté en sa faveur en France, pour quinze ans, le 28 janvier 1858 ;

A la dame de Brender, fabricante, à Bruxelles, un brevet d'invention, à prendre date le 6 février 1858, pour des corsets hygiéniques à ressorts d'acier ;

Au sieur E.-V. Coffin, à Molenbeek-Saint-Jean, un brevet d'invention, à prendre date le 6 février 1858, pour une machine de sciage, dite *scie verticale mobile* ;

Aux sieurs P.-E. Lemettis et M. Bonière, représentés par le sieur H. Biebuyck, à Bruxelles, un brevet de perfectionnement, à prendre date le 6 février 1858, pour des additions au système d'appareils et de procédés d'extraction des corps gras, breveté en leur faveur le 30 octobre 1857 ;

Au sieur G. Dewit, à Bruxelles, un brevet d'invention, à prendre date le 8 février 1858, pour une machine à laver les os économiquement ;

Au sieur G. Dewit, à Bruxelles, un brevet d'invention, à prendre date le 8 février 1858, pour un système de fermetures et filtres de chaudières autoclaves ;

Au sieur G. Dewit, à Bruxelles, un brevet d'invention, à prendre date le 8 février 1858, pour un mode de désagrégation des matières animales, végétales et mixtes ;

Au sieur J. Jeanna, à Angleur, un brevet d'invention, à prendre date le 10 février 1858, pour un appareil à augmenter le pouvoir éclairant du gaz ;

Au sieur J. de Rammelaere, à Courtrai, un brevet d'invention, à prendre date le 12 février 1858, pour un procédé propre à découper un habit d'un seul coupon de drap ;

Au sieur A.-H. Durand, représenté par le sieur A. Tonnelier, à Herent, un brevet d'importation, à prendre date le 12 février 1858, pour un procédé d'agglomération des charbons menus, poussière de coke et autres combustibles, breveté en sa faveur en France, pour quinze ans, le 25 septembre 1857 ;

Au sieur J. Griffen, représenté par le sieur H. Biebuyck, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 10 février 1858, pour des perfectionnements dans la fabrication des poutres ou solives en fer, brevetés en sa faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 25 octobre 1857 ;

Aux sieurs E. Barsanti et F. Matteucci, représentés par le sieur J. Bosquet, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, un brevet d'invention, à prendre date le 10 février 1857, pour un mode d'emploi de la détonation d'un mélange d'air atmosphérique et d'un gaz inflammable, comme force motrice ;

Au sieur L.-A. Mangin, représenté par le sieur D. de Vos-Verraert, à Bruxelles, un brevet de perfectionnement, à prendre date le 10 février 1858, pour des additions au système de fermeporte, à piston et à excentrique, breveté en sa faveur, le 22 octobre 1856 ;

Au sieur J. Parker, représenté par le sieur H. Biebuyck, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 10 février 1858, pour des perfectionnements dans la construction des lits, brevetés en sa faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 14 décembre 1857 ;

Au sieur A. Bertrand, mécanicien, à Bruxelles, un brevet d'invention, à prendre date le 10 février 1858, pour un ventilateur mobile en verre ;

Au sieur J.-B. Garot, armurier, à Liège, un brevet d'invention, à prendre date le 10 février 1858, pour un système de bascule à démonter s'adaptant au fusil Lefauchaux et se chargeant par la culasse ;

Aux sieurs E. Barsanti et F. Matteucci, représentés par le sieur J. Bosquet, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, un brevet de perfectionnement, à prendre date le 12 février 1858, pour une addition au mode d'emploi de la détonation d'un mélange d'air atmosphérique et d'un gaz inflammable comme force motrice, breveté en leur faveur le 10 février 1858 ;

Au sieur N.-P.-J. Leseure, représenté par le sieur G. de Marneffe, à Bruxelles, un brevet d'invention, à prendre date le 15 février 1858, pour une machine à broder. (Monit. du 22 mars 1858.)